



## **MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID AVIS PUBLIC - ENTRÉE EN VIGUEUR À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée que le conseil municipal, lors de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2019, adoptait le règlement suivant :

**Règlement numéro 727-1 modifiant le règlement numéro 727 afin  
d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de  
114 000 \$.**

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le règlement 727-1 le 5 juin 2019.

Le règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est actuellement déposé au service des affaires juridiques de la mairie située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau ainsi que sur le site internet de la Municipalité à l'adresse : [www.valdavid.com](http://www.valdavid.com).

**DONNÉ À VAL-DAVID, ce 10 juin 2019**

(S) Sophie Charpentier

Sophie Charpentier, MBA  
Directrice générale et secrétaire-trésorière